COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation: 2022 Date d'affichage :

Nombre de Conseillers :

- En exercice 15
- Présents:
- Votants
- Abstention
- Votes exprimés 15
- Pour
- Contre

Secrétaire de séance

L'an deux mil vingt-deux, le, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 2022 en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Monsieur Roger PATERMO, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs:

Objet : arrêt d'un zonage d'assainissement - volet eaux usées

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-10,
- ↓ Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- ♣ Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- ➡ Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale du 23 Décembre 2019 (décision n°2019-ARA-KKPP-1804) de ne pas soumettre le présent zonage d'assainissement à évaluation environnementale
- Vu les pièces du dossier relatives au zonage de l'assainissement volet eaux usées à soumettre à l'enquête publique concomitante au PLU.
- Considérant la préservation de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux ainsi que la prévention des nuisances et pollutions de toutes natures sont parmi ces conditions;
- Considérant que la nécessité d'une cohérence entre les zones constructibles d'un futur PLU et les possibilités d'assainissement s'impose;
- Considérant que ce projet de zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales après validation par le Conseil municipal doit être soumis à enquête publique, conformément à l'article L 2224-10 du code Général des Collectivités Territoriales et avant approbation définitive ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE tous les documents relatifs au projet de zonage d'Assainissement volets eaux usées de la commune de Brens

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 23 mai 2020 Le Maire, Roger PATERMO

Le Maire Roger PATERMO